

DÉPENSES PAR RAPPORT AUX BUDGETS COMITÉS SPÉCIAUX ET COMITÉS MIXTES SPÉCIAUX 1991-1992

Le graphique ci-dessous permet de comparer les dépenses réelles aux budgets prévus pour les comités spéciaux et les comités mixtes spéciaux. Ces comités ont un mandat précis et ils sont créés pour un temps limité. Leurs budgets, qui peuvent s'étaler sur plus d'une année financière, sont soumis directement au Bureau de régie interne.

